

Image not found or type unknown



Indemnités de précarités lors de fin de contrat

Par **dechamps**, le **18/03/2008** à **18:27**

je suis sous contrat depuis plus de 2 ans sans interruption dans un hôpital public. Mon employeur me met en fin de contrat. Je vais toucher les assedic car je suis contractuelle mais il me dit que je ne vais pas toucher des indemnités de précarités car je fais quand même un peu parti de la fonction publique. Est-ce qu'ils ont le droit de ne pas me payer d'indemnités de précarités ???